



BULLETIN D'ADHESION

VOTRE CONTRAT DE VOYAGE VOUS SERA RETOURNE A RECEPTION DE CE BULLETIN DUMENT COMPLETE.

Référence du Voyage : JORDANIE : EXPLORATION SPIRITUELLE SUR UNE TERRE MYTHIQUE

Date : Du 1^{er} au 9 novembre 2022

Base 08/10 participant-e-s : 2 350 € / Personne

Base 11/15 participant-e-s : 2 230 € / Personne

Profitez d'une réduction de 100 € pour toute inscription avant le 15 juin 2022

(sous réserve de la confirmation du séjour)

NOM & PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL & VILLE : _____

TELEPHONE : _____ DATE NAISSANCE : _____

MAIL : _____

AEROPORT DE DEPART : PARIS / AUTRE AEROPORT * : _____

**Une différence tarifaire pourra éventuellement être appliquée.*

PARTICIPANTS – NOMBRE DE PERSONNES :

NOM ET PRENOM : _____

NOM ET PRENOM : _____

ALLERGIES ALIMENTAIRES EVENTUELLES : _____

LOGEMENT EN CHAMBRE :

- DOUBLE
- TWIN (2 lits séparés) à partager avec : _____
- INDIVIDUELLE **Supplément single : Nous consulter**

CONDITIONS DE PAIEMENT :

1^{er} acompte :

A la signature du présent bulletin d'information, versement d'un acompte de :

590 € - Cinq Cent Quatre Vingt-Dix Euros

- Chèque (libellé à l'ordre d'Evazion) Chèque ANCV
 Carte bleue vad (*contactez l'agence*) Virement bancaire (*contactez l'agence*)

2^{ème} acompte : 20 JUILLET 2022 :

A la signature du présent bulletin d'information, versement d'un acompte de :

590 € - Cinq Cent Quatre Vingt-Dix Euros

- Chèque (libellé à l'ordre d'Evazion) Chèque ANCV
 Carte bleue vad (*contactez l'agence*) Virement bancaire (*contactez l'agence*)

3^{ème} acompte : 1^{er} SEPTEMBRE 2022 :

A la signature du présent bulletin d'information, versement d'un acompte de :

590 € - Cinq Cent Quatre Vingt-Dix Euros

- Chèque (libellé à l'ordre d'Evazion) Chèque ANCV
 Carte bleue vad (*contactez l'agence*) Virement bancaire (*contactez l'agence*)

Solde au 1^{er} OCTOBRE 2022 : Communiqué en fonction du nombre définitif de participant.e.s

- Chèque (libellé à l'ordre d'Evazion) Chèque ANCV
 Carte bleue vad (*contactez l'agence*) Virement bancaire (*contactez l'agence*)

CONDITIONS D'ANNULATION DU SEJOUR

Si l'annulation totale du voyage venait à être notifiée par le client, l'agence serait en droit de percevoir une pénalité ainsi calculée :

- A la signature du contrat jusqu'au 30 septembre 2022 : billet d'avion non remboursable, augmenté des frais d'annulations du billet ;
- A compter du 1^{er} octobre 2022 : 100 % de frais

FORMALITES ENTREE TERRITOIRE :

Passeport valide obligatoire – date de validité d'au moins 6 mois après la date retour (**merci de nous retourner une copie obligatoirement**). **Le passeport est néanmoins fortement conseillé.**

FORMALITES LIEES AU COVID :

Elles vous seront communiquées lors de l'envoi du contrat de voyage.

Fait à _____ le _____

Signature du client